

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2023-036

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERSDélégation des fonctions d'officier d'État civil
à Madame Amber NIAZ, Conseiller municipal

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L.2122.18 du Code général des collectivités territoriales, qui permet au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjointes, à des Membres du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2020-47 du 03 juillet 2020 portant élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022, portant délégation des attributions du Conseil municipal au Maire,

VU le tableau du Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes au Maire sont indisponibles pour célébrer le mariage prévu le samedi 11 février 2023 à 14h30.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation est donnée à Madame Amber Niaz, Conseiller municipal, pour exercer, sous ma surveillance et ma responsabilité, en mes lieu et place, les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, à l'occasion du mariage de Monsieur Usman Khan avec Madame Sidra Siddiq dont la célébration est prévue pour le Samedi 11 février 2023 à 14h30,

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Madame Amber Niaz, Conseiller municipal et à Monsieur le Procureur de la République,

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Dreux est chargé de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 19 JAN, 2023

Le Maire,
Conseiller régional

Document certifié exécutoire

Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux le

publication ou notification le,



Pierre-Frédéric BILLET